

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FEVRIER 2009

COMMUNE DE GUERMANTES

L'an deux mille neuf, le cinq février, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt huit janvier s'est réuni à la Mairie à vingt heures trente, sous la Présidence de Monsieur Guy JELENSPERGER, Maire.

Le nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance est de 15.

PRESENTS : Guy JELENSPERGER, Nathalie BILLY, Jacques COURPOTIN, Véronique FONTAINE, Françoise JOUSSE, Gérard LEUX, Denis MARCHAND, Daniel POUPART, Michel POYAC, Thierry RIVIERE, Claude ROLLAND, Annie VIARD

ABSENTS : Simone TRIMAILLE qui a donné pouvoir à Isabelle ROUQUIER

Gérard DURA qui a donné pouvoir à Daniel POUPART

Secrétaire de séance : Thierry RIVIERE

1. APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU ET ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le dernier compte-rendu est approuvé à l'unanimité et Thierry RIVIERE est élu secrétaire de séance.

2. DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT 2009

Le Maire expose que la Commune de Guermantes est éligible, conformément aux dispositions de l'article L2334-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, aux subventions étatiques de la Dotation Globale d'Equipement.

Les travaux envisagés sont :

- Implantation d'une borne d'incendie **située à l'angle des rues Malvoisine/Cassiopée/avenue des deux châteaux.**

Ce type d'opération entrant dans le cadre de la D.G.E., le Maire propose de solliciter son attribution et il précise que le montant de la subvention représente 45 % du coût H.T. de

l'opération. Le montant H.T. des travaux s'élevant à **4 940.29 €**, le montant de la DGE correspond à **2 223.13 €**.

Vu le Code Général des Collectivités Locales, et notamment son article L2334-33,

Vu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le programme d'investissement éligible à la D.G.E. et autorise Monsieur le Maire à solliciter la DGE auprès de la sous préfecture de Torcy.

3. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Décision n°01/07

Contrat d'entretien des chaudières avec l'entreprise MORILLE.

4. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire annonce qu'à la suite de l'opération de recensement de la population réalisée en 2008, le premier chiffre fourni était de 1 266 habitants. Mais l'INSEE a transmis en mairie le chiffre officiel de la population de Guermantes calculé d'après une moyenne sur cinq ans : soit **1 335 habitants**.

Monsieur le Maire informe le conseil que la préfecture a adopté, le 20 janvier 2009, un arrêté définissant le périmètre du schéma de cohérence territoriale de Marne et Gondoire comprenant les quinze communes membres ainsi que Montévrain et Bussy Saint Georges.

Monsieur Michel POYAC rappelle que le Marathon Marn'Gondoire aura lieu le 14 juin 2009 et qu'il sera couplé, cette année, avec une randonnée pédestre à l'initiative de Gérard LEUX.

Monsieur Gérard LEUX demande que des places de parking soient réservées pour le personnel communal car il a constaté des difficultés fréquentes pour se garer devant la mairie. Après discussion, le Maire donne son accord pour réserver les places derrière la mairie par des marquages au sol.

Madame Annie VIARD demande si les projets d'investissement de l'Etat auront des conséquences sur les communes. Monsieur le Maire répond qu'il n'a pas d'informations particulières sur ce point.

Monsieur Daniel POUPART demande si des enregistrements des séances du conseil municipal seraient envisageables si les enregistrements restaient en mairie.

Monsieur Daniel POUPART évoque un courrier de riverains reçu en mairie concernant les lignes de bus sur la commune. Il annonce qu'il assistera à la commission Transports de Marne et Gondoire le 10 février 2009 et qu'il interrogera notamment sur le problème de l'interconnexion des deux lignes qui traversent la commune.

Monsieur Daniel POUPART suggère la mise en place d'un cahier à usage interne destiné à lister d'éventuelles interventions techniques.

Monsieur Denis MARCHAND informe le conseil qu'un passage caméra va être réalisé par Marne et Gondoire suite à un affaissement dans le Val Guermantes. Il informe également qu'il a prévenu Marne et Gondoire d'un affaissement constaté rue André Thierry, suite au dégel.

Monsieur Denis MARCHAND informe le conseil qu'un devis a été demandé pour l'élagage d'un arbre menaçant de tomber rue Lautréamont ainsi que l'élagage des arbres du parking.

Monsieur Denis MARCHAND informe le conseil que la société Technys prépare les plans et devis pour la rénovation de la place Cassiopée.

Monsieur Jacques COURPOTIN s'étonne que la commission habitat de Marne et Gondoire ne se soit pas réunie depuis un an.

Monsieur Thierry RIVIERE propose la mise en place d'un système de covoiturage entre Guermantes et la gare de Bussy Saint Georges. Le conseil étant intéressé par cette proposition, **Monsieur RIVIERE va réfléchir aux moyens de la mettre en œuvre.**

Nathalie BILLY signale que le chemin du golf est très endommagé par le dégel.

Claude ROLLAND rappelle que la commission des finances se réunira le 23 février 2009.

La séance est levée à 22h30.